



FÊTE DES
LUMIÈRES

6, 9 déc. 19h-23h
7, 8 déc. 20h-00h

LYON 2018

LE 8 DÉCEMBRE PENSEZ AUX LUMIGNONS !

Lyon, le 19 novembre 2018

Madame, Monsieur,

La Fête des Lumières se déroulera du jeudi 6 au dimanche 9 décembre (de 19h à 23h les jeudi et dimanche et de 20h à minuit les vendredi et samedi).

Cette année, près de 80 animations seront disséminées entre la Presqu'île, le Vieux-Lyon, les Théâtres antiques de Fourvière et le parc de la Tête d'Or... Prouesse époustouflante ou lyrisme de la simplicité, enchantement féérique ou trouvaille ludique, la Fête des Lumières sera, cette fois encore, intense en émotion.

Vous trouverez au dos de ce courrier, les modalités spécifiques d'organisation et de sécurité qui seront mises en place sur le périmètre concerné par la fête (interdictions de circulation ou de stationnement, fermeture des parkings...). Nous vous recommandons d'en prendre connaissance et d'en tenir compte pour vos déplacements durant la période.

Par ailleurs, pour les riverains proches des animations, vous le savez, de telles installations nécessitent la mise en place d'une logistique importante plusieurs jours avant le spectacle. Selon les différents projets, les montages techniques pourront commencer à partir du lundi 26 novembre. Les répétitions, quant à elles, se dérouleront 2 à 3 jours avant le début de la fête avec des tests de sonorisation qui ne dépasseront pas 23h le(s) premier(s) soir(s) et minuit le 5 décembre. Le démontage des installations interviendra dès le 10 décembre.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les nuisances passagères liées à cet événement majeur pour Lyon et les Lyonnais, et vous souhaitons à vous et vos proches une excellente Fête des Lumières 2018.

La Mairie de Lyon





INFORMATIONS PRATIQUES

La Fête des Lumières se tiendra dans un périmètre limité et sécurisé : en Presqu'île, de Bellecour au Terreaux, dans le Vieux-Lyon (Saint-Jean et Saint-Paul) et au Théâtre antique de Fourvière (voir plan) ainsi qu'au parc de la Tête d'Or.

Une quarantaine de points d'entrée accessibles aux piétons seront répartis tous les 100 mètres environ et un contrôle aléatoire sera mis en place.

Les sorties piétonnes seront possibles sur l'ensemble du périmètre de la Fête des Lumières.

Le périmètre sera strictement interdit à la circulation automobile, aux deux-roues motorisés et aux vélos pendant les 4 jours à partir de 17h le jeudi 6 et le dimanche 9 (et 18h le vendredi 7 et le samedi 8) et jusqu'à minuit. Seuls les services d'urgence (Pompiers et Samu) seront autorisés à circuler.

Afin de faciliter et fluidifier le déplacement des piétons, le stationnement des véhicules sera interdit entre 12h et 24h sur les rues reliant les principales animations. Des panneaux signalant les interdictions de stationnement seront installés sur les rues concernées au moins 72h avant la manifestation.

Les rues concernées sont les suivantes, rue Président Edouard Herriot, rue de Brest, rue Paul Chenavard, rue Emile Zola, rue Gasparin, rue des Archers, rue Childebert jusqu'à la rue de la République, rue Jean de Tournes, rue Président Carnot, rue de l'Antiquaille et place des Minimes.

Tous les parkings du périmètre seront fermés pendant les 4 jours de 17h30 à minuit. Toute entrée ou sortie de véhicule sera donc impossible pendant ces périodes.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre gestionnaire si vous êtes abonné.

Le métro fonctionnera selon des modalités identiques à celles mises en place les autres années (séparation des entrées et des sorties). Vous trouverez toutes les informations sur le site **tcl.fr**

Le dispositif et les modalités pratiques étant susceptibles, à la marge, d'évoluer, vous pourrez vous informer de manière plus précise en consultant le site **fetedeslumieres.lyon.fr** ou en contactant **Lyon en**

Direct au 04 72 10 30 30.